



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 129064

Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur une inquiétude concernant l'abattage selon le rituel halal. Ce mode d'exécution entraîne en effet la perception d'une taxe qui est reversée à la grande mosquée de Paris, à la mosquée de Lyon ainsi qu'à celle d'Évry. Payée par l'abattoir, cette taxe est directement facturée au grossiste ou au détaillant, qu'il veuille acheter de la viande halal ou non, et qui la répercute à son tour sur le consommateur, puisque selon le ministère de l'agriculture 49 % des ovins égorgés sans étourdissement préalable (une des conditions nécessaires au « halal ») sont insérés dans les circuits classiques de distribution. Ainsi, un consommateur qui achète volontairement ou involontairement de la viande halal (celle-ci n'étant pas toujours repérable) contribue à financer le culte musulman. Il aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur une telle taxe et sur ses potentiels effets pervers.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129064

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1758

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)